

Il ne se passe plus une semaine sans que ces informations dans la presse sur les Syndicats de rivières nous interpellent.
Nous redoutons une possible dérive dans l'acception : « *une pollution c'est dramatique, mais des pollutions récurrentes c'est une chronique banale* ».

Dans ces anecdotes journalistiques, la presse oublie de dire qu'il y a des gagnants et des perdants.

Les gagnants sont : les parties civiles. Déjà généreusement bénéficiaires de fonds publics, elles perçoivent de confortables indemnités.
Les perdants sont : la nature et la biodiversité… que ces mêmes experts des Collectivités prétendent renaturer dans des actions toujours auto-qualifiées d'ambitieuses. Il apparaît très paradoxal de bomber le torse pour un sujet banal(1) et d'être condamné pour un sujet vital : la qualité de l'eau.
Si le public n'a rien à faire de la pisciculture ni de l'aquaculture, le sujet reste grave.
C'est d'abord notre santé qui est en cause.

Des questions légitimes que personne ne pose

Au lieu d'engager des tonnes d'études onéreuses immédiatement archivées,
Au lieu de consacrer autant de moyens techniques et financiers à imaginer comment mieux et plus vite détruire les plans d'eau et les moulins dans un contexte de futures pénuries d'eau,
les Syndicats de rivière ne seraient-ils pas plus utiles à :

Engager des prospectives sur le stockage de l'eau douce gratuite, excédentaire, gravitaire,
Expertiser de manière drastique tous les rejets dans le milieu naturel,

Réorienter les actions prioritaires dans la mesure où les ouvrages hydrauliques en disgrâce sont probablement les derniers dans la liste des responsables-jamais-coupables de la dégradation constante des masses d’eau ?

Les enjeux

Quand un Etat riche et civilisé, évoquant à toutes les sauces le CO^2 et le changement climatique, est déficient dans le traitement de ses déchets et l’épuration des eaux, ne garantissant pas l’approvisionnement en eau douce pour répondre aux besoins, il est peu crédible quand il donne des conseils aux pays industrialisés gros pollueurs et des leçons aux pays sous-développés.

Hormis des travaux nécessaires sur la morphologie du Var par exemple.

EXTRAITS DE PRESSE

---

https://www.ladepeche.fr/2024/11/19/un-volume-deau-fatal-a-la-faune-aquatique-le-syndicat-mixte-du-gers-trigone-declare-coupable-12333400.php

LA DÉPÊCHE

Un volume d’eau fatal à la faune aquatique : le syndicat mixte du Gers Trigone déclaré coupable

Publié le 19/11/2024 à 18:01

La rédaction du Gers

Le syndicat mixte du Gers, Trigone, était poursuivi devant la justice pour avoir causé une surmortalité de la faune en milieu aquatique en 2022 à Castera-Verduzan. Il a été condamné à 5 000 euros d’amende avec sursis.

---

https://www.lamontagne.fr/aurillac-15000/actualites/20-000-d-amende-pour-le-syndicat-mixte-du-lioran-a-nouveau-condamne-pour-avoir-pollue-l-alagnon_14565928/

LA MONTAGNE

20.000 € d’amende pour le syndicat mixte du Lioran, à nouveau condamné pour avoir pollué l’Alagnon

Pour la deuxième fois en cinq ans, le syndicat mixte du Lioran a été condamné suite à une pollution de l’Alagnon. L’audience s’était déroulée en juillet, le délibéré a été rendu ce jeudi 19 septembre : la structure écope de 15.000 € d’amende, de la révocation de 5.000 € d’amende avec sursis et doit payer près de 20.000 € aux parties civiles.

Par Pierre Chambaud

Publié le 20 septembre 2024

---

https://www.lefigaro.fr/bordeaux/en-colere-ostreiculteurs-et-associations-appellent-a-manifester-contre-l-autorisation-de-deverser-des-eaux-usees-dans-le-bassin-d-arcachon-20250124

LE FIGARO

En colère, ostréiculteurs et associations appellent à manifester contre l’autorisation de déverser des eaux usées dans le Bassin d’Arcachon

Par **Marie-Hélène Hérouart**, Le Figaro Bordeaux

Publié le 24 janvier à 09h05, mis à jour le 24 janvier à 10h19

Sujets

Huîtres
Bassin d’Arcachon
eaux usées
Pollution

Le syndicat intercommunal du Bassin d’Arcachon (Siba) est dans le viseur des associations de défense de l’environnement et de la justice depuis la crise des huîtres de l’hiver 2023. Marie-Hélène Hérouart / Le Figaro

Quelques jours après un communiqué de la préfecture de la Gironde qui projette d’autoriser le déversement des eaux usées dans la lagune en cas de «pluies exceptionnelles», les associations locales de défense de l’environnement et les ostréiculteurs amorcent la riposte.

Quelques jours après un communiqué de la préfecture de la Gironde annonçant la possibilité de modifier des arrêtés pour autoriser le syndicat intercommunal du Bassin d’Arcachon (Siba) à déverser ses eaux usées dans la lagune en cas de pluies exceptionnelles, les ostréiculteurs de la Gironde se désespèrent. «Je suis désabusé», déclare ainsi Denis Destouche. Ostréiculteur à La Teste-de-Buch, proche de la retraite, il décrit une année terrible caractérisée par un «manque d’aides de l’État après les fermetures du Nouvel an 2023», qui a été amplifié par «les changements de gouvernements qui font que rien n’avance». Il dénonce aussi une polémique qui fait toujours du tort à sa profession : «Maintenant, dès qu’il pleut deux jours les locaux n’achètent plus d’huîtres pendant une semaine parce qu’ils ont en mémoire les débordements et les déversements de Noël 2023».

Face à la «menace d’une légalisation des déversements des eaux usées» du Siba dans la lagune, soupçonnés d’être responsables de la crise des huîtres de 2023 (une enquête est en cours), l’association de défense des eaux du Bassin d’Arcachon (Adeba) et la Coordination environnement du Bassin d’Arcachon (Ceba) – qui fédère 25 actions de défense de la nature – appellent à manifester devant le siège du Siba à Arcachon, lundi.

Une démarche soutenue par les syndicats d’ostréiculteurs, dont celui de la Teste-de-Buch qui préfère réserver ses déclarations pour le jour de la mobilisation. «On aurait pu penser que la crise de 2023 aurait permis un retour d’expérience constructif avec la mise en place de moyens de guerre qui consistent à pomper et refouler les eaux usées en cas de

débordement», s'insurge Jacques Storelli, le président la Ceba. En procès face au Siba pour les déversements de 2023, il estime par ailleurs que par ces arrêtés préfectoraux «l'État met le Siba sous le parapluie et lui donne un blanc-seing préventif» alors que la problématique a été découverte dès les fortes pluies de 2021.

«Permis de polluer»

Vent debout contre la modification de ces deux arrêtés qu'ils estiment être un «permis de polluer», les ostréiculteurs dénoncent avec douleur le caractère «prétendument exceptionnel» des déversements d'eaux usées nécessaires au Siba d'ici la réalisation des travaux auquel il a été astreint par le tribunal administratif en avril. «Ils évoquent un caractère inhabituel dès lors que nous rencontrons plus de 70 mm de pluies cumulées sur une période de sept jours consécutifs», tance ainsi le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA). Avant de fustiger, dans un communiqué envoyé à la presse jeudi, le fait que cette jauge «envisage plusieurs occurrences annuelles, confirmées par les relevés météo des stations du Bassin d'Arcachon». Aux yeux de l'institution, «des seuils de pluviométrie qui sont atteints plusieurs fois par an ne peuvent donc raisonnablement pas être qualifiés d'inhabituels».

Une lutte administrative

Un argument, martelé par la profession depuis le début de la polémique, auquel les maires des 12 communes du Bassin d'Arcachon concernées ont réagi avec «colère», en octobre, en arguant que «le dérèglement climatique est devenu une réalité et que l'exceptionnel a tendance à devenir la norme». D'ici à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, grâce aux 120 millions de travaux promis pour les cinq prochaines années, la problématique demeure donc.

La Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso) de la Gironde, à l'origine de la requête au parquet de Bordeaux, qui l'a conduit à ouvrir une enquête pour «écocide» après un rare référé pénal environnemental, prévoit à nouveau une riposte d'ordre administratif. «Pour le moment, nous étudions les arrêtés préfectoraux et leur analyse technique par Parc Marin. Elle est très fouillée et favorable à la modification des arrêtés à condition qu'une trentaine de réserves et de

recommandations soient respectées. Mais le fait de rejeter des eaux usées dans la nature reste une régression écologique et il aurait été révolutionnaire que le Parc Marin crache sur la main qui le nourrit», réagit ainsi Joël Mellet, un administrateur de l’association.